Discours pour la réunion de sensibilisation au pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi
ESC Pau – mardi 26 février à 18 heures

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs,

Le Président de la République a décidé le lancement d'un pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Ce pacte a été présenté par le Premier ministre le 6 novembre 2012. Et c'est en fait pratiquement la totalité du Gouvernement qui est engagée par ce document, dans l'objectif clair est de restaurer la compétitivité de la France, de redresser son industrie, de retrouver la croissance et de développer l'emploi. Il concerne donc naturellement :

- le ministère de l'économie et des finances,
- celui du commerce extérieur,
- celui du redressement productif,
- celui de l'artisanat, du commerce et du tourisme,

mais aussi le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et le ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique. Cette liste, certes un peu longue, illustre bien le degré d’engagement gouvernemental dans cette affaire. La raison en est simple, l’économie française traverse une grave crise. L’économie mondiale ralentit et la consommation en Europe faiblit. En outre, nos entreprises restent handicapées par une compétitivité qui s’est dégradée depuis dix ans. C'est pourquoi l’État veut redonner aux

entreprises les moyens de leur compétitivité.

Le pacte s’articule sur huit leviers de compétitivité, à savoir :

- -un crédit d’impôt pour la compétitivité et l’emploi ;
- -des financements performants et de proximité pour les TPE, les PME et les ETI ;
- -des produits de qualité en stimulant l’innovation ;
- -un nouveau pacte au sein des filières et des entreprises ;
- -des entreprises conquérantes et un pays attractif ;
- -des formations tournées vers l’emploi et l’avenir pour les jeunes et les salariés ;
- -la simplification et la stabilisation de la réglementation et de la fiscalité pour les entreprises ;

-et enfin une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité.

Chacun de ces leviers est décliné en actions concrètes à destination des entreprises. Elles sont au nombre total de trente-cinq. Il n'est pas question pour moi ici d'en donner le détail exhaustif. Je me limiterai ainsi à souligner la globalité de la problématique retenue par le gouvernement, globalité qui permet de considérer que l'ensemble des variables déterminant la compétitivité des entreprises a été pris en compte. Ainsi, nous vous proposons, avec le président de la chambre de commerce et d'industrie que je remercie chaleureusement de son implication dans cette manifestation, de revenir plus particulièrement sur trois thématiques qui, nous semble-t-il, vous préoccupe plus significativement, celles liées à l'emploi, en premier, au financement de vos activités

en deuxième et enfin à l’innovation et à l’exportation.

En premier, je souhaite évoquer très rapidement le crédit d’impôt pour la compétitivité et l'emploi qui doit permettre aux entreprises d’embaucher, d’investir et de gagner des parts de marché. Monsieur Thierry Nesa, directeur départemental des finances publiques, qui me fait le plaisir d’être présent ce soir, interviendra à ce sujet plus complètement après moi. Mais je souhaite néanmoins préciser que le dispositif de sa mise en œuvre a été présenté le 13 février dernier, lors du conseil des ministres, par le ministre de l’économie et des finances. Il s’agit de la mesure phare du pacte en visant à redonner aux entreprises le moyen de redresser leur compétitivité et à soutenir l’emploi. Institué par la loi de finances rectificative pour 2012, il est devenu effectif le 1er janvier 2013. Il permettra à un million et

demi d'entreprises de bénéficier d'un crédit d'impôt de treize milliards d'euros. Les entreprises bénéficieront du crédit d'impôt sans avoir aucune démarche particulière à effectuer. En 2013, il sera égal à 4 % de la masse salariale brute supportée au cours de l'année pour les rémunérations inférieures ou égales à deux SMIC et demi. A partir de 2014, ce taux sera de 6 %. Les règles sont les mêmes que celles des allégements généraux de cotisations sociales et du crédit d'impôt recherche, que vous connaissez en général déjà assez bien. Le mode d'emploi détaillé du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, qui s'applique aux salaires versés à compter du 1er janvier 2013, a été soumis à la consultation des entreprises jusqu'au 19 février sur le site électronique de l'administration des impôts sous la forme d'un projet d'instruction fiscale. Pour les petites et moyennes entreprises et les très petites entreprises qui souhaitent disposer

de l’avantage en trésorerie dès 2013, un dispositif de préfinancement du crédit d’impôt sera mis en place à compter de la publication de cette instruction fiscale. Il reposera à la fois sur les banques commerciales et sur la Banque publique d’investissement, la BPI. L’entreprise bénéficiaire du crédit d’impôt évaluera en cours d’année le montant auquel elle aura droit et pourra céder, à sa banque ou à la BPI, cette créance future et utiliser immédiatement les fonds issus de la transaction. Pour encourager le préfinancement du crédit d’impôt par les banques commerciales, Oséo, filiale de la BPI, mettra en place un fonds de garantie permettant de couvrir partiellement le risque. Dans quelques instants, Mme Caroline Georges, déléguée régionale sud-ouest d’Oséo, que je remercie, pourra vous préciser les règles de cette intervention, notamment pour les très petites entreprises et les petits montants de crédit d’impôt.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi doit être aussi, en quelque sorte en conséquence et vous l'avez bien compris, un outil très efficace pour nous permettre de voir enfin le chômage baisser. Cela étant, il se conjugue avec l'accord sur la sécurisation de l'emploi dont l'avant projet de loi de transposition est actuellement soumis à concertation et qui sera présenté au conseil des ministres le 6 mars prochain.

Ce premier levier qu'est le crédit d'impôt est donc essentiel. Pour autant, le deuxième levier revêt aussi une grande importance, étant consacré au financement de l'économie, et notamment de vos entreprises. De ce point de vue, le Gouvernement a prévu un arsenal complet de mesures, en particulier afin de répondre aux besoins immédiats de trésorerie. A nouveau, le rôle de la BPI est au centre du dispositif, en particulier par la présence

d'Oséo, Mme Caroline Georges reviendra sur cet aspect du pacte. Il me revient cependant de souligner que la mise en place d'une nouvelle garantie publique permettra d'apporter 500 millions d'euros aux entreprises. Plus globalement, la BPI aura une capacité d'intervention d'une quarantaine de milliards d'euros et, grâce à elle, les PME devraient avoir un meilleur accès aux ressources du programme d'investissement d'avenir, le PIDA.

Ce point me permet d'aborder le dernier thème, aussi crucial, de cette réunion, celui de l'innovation et du développement de l'exportation, thème cher à votre cœur monsieur le président. Il s'agit de permettre aux entreprises françaises de se battre à armes égales avec leurs concurrents étrangers ce qui implique une meilleure posture face au commerce international. Et notre département sur ce plan a des atouts, avec les grandes

entreprises installées ici, habituées à commercer hors de France, comme est le cas de Total présent ce soir à nos cotés, et qui pourra éventuellement répondre aux questions que vous pourriez vous poser.

Pour finir, il importe que l'Etat fasse aussi les efforts indispensables. La simplification administrative est nécessaire à vos progrès. La maîtrise de la dépense est un critère essentiel de la stabilisation de votre environnement fiscal. La transposition des normes doit être respectueuses tant de nos obligations internationales, notamment communautaires, que du réalisme économique. Il ne doit pas s'agir de mettre un place un carcan excessif qui ne ferait qu'alourdir vos modalités de fonctionnement, par de nouvelles contraintes réglementaires qui finalement seraient indues. Au contraire, il faut favoriser une innovation en ligne avec les besoins de notre temps, qui permettra ainsi

à la fois à notre pays de trouver des nouveaux débouchés économiques, dont il a besoin, et de respecter ses engagements internationaux.

Je vous remercie.